

(205) Sask Sport Inc.

Cet organisme recommande que les fédérations de sport provinciales et les organismes provinciaux qui régissent les sports soient reconnus comme des organismes de bienfaisance, compte tenu de leur contribution dans le domaine du sport aux niveaux national, provincial et local. Il demande aussi que les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif puissent se faire rembourser toute la TPS payée sur leurs achats.

(206) Saskatchewan Action Committee on the Status of Women

Le Comité recommande de rejeter la TPS, parce qu'elle aggravera les difficultés économiques des femmes à cause de ses graves répercussions sur le secteur des services. Les crédits sont insuffisants et il faudrait établir un régime de l'impôt sur le revenu plus progressif.

(207) Saskatchewan Government Employees Union

Ce syndicat s'oppose à la TPS, parce qu'elle est régressive et inflationniste. Il faut rétablir la progressivité du régime de l'impôt sur le revenu.

(208) Saskatchewan Outfitters Association

L'Association s'oppose à la TPS et veut que le projet de loi soit bloqué, parce que, en régime de TPS, les clients s'adresseront à des guides américains pour éviter de payer la taxe.

(209) Saskatchewan Urban Municipalities Association

L'Association veut faire apporter des modifications au projet de loi. Elle craint, par exemple, que le mécanisme des remboursements - contrairement à un régime d'exonérations - ne résulte en des paiements de taxe provinciale trop élevés si des remboursements provinciaux compensatoires ne sont pas établis.

(210) Saskatoon and District Labour Council

La TPS proposée devrait être rejetée et les sociétés devraient plutôt payer leur part. La TPS créera du chômage et fera monter les prix, parce que les travailleurs demanderont des hausses de salaires.

(211) Science chrétienne - représentant fédéral pour le Canada

Le témoin propose des amendements au projet de loi C-62. Il demande que les praticiens, les infirmières et les sanatoriums de la Science chrétienne soient traités devant la loi et en application du projet de loi C-62 de la même façon que les médecins, les infirmières, les hôpitaux et les autres professionnels de la santé.

(212) Six Nations Council, Ohsweken, Ontario

Les achats des autochtones doivent être détaxés et les paiements de transfert doivent être indexés en entier.